



## **CHARTRE DU CLUB ALES CEVENNES HANDBALL**

Pour le bon fonctionnement du club, l'ACHB met en place une charte obligatoire pour chaque licencié(e) ainsi que les parents ou responsables légaux pour les mineurs.

**Tout licencié s'engage à:**

- Se conformer aux règles du jeu.
- Evoluer dans l'équipe dans laquelle il sera désigné.
- Etre présent à tous les matchs auxquels il est convoqué.
- Respecter le choix de l'entraîneur.
- Etre présent aux entraînements et respecter les horaires. En cas d'absence, il devra prévenir son entraîneur dans un délai raisonnable.
- Réaliser les exercices demandés aux entraînements, accepter les observations de son entraîneur lors des entraînements et lors des matchs en observant une discipline de circonstance.
- Respecter ses coéquipiers, ses adversaires et les arbitres.
- Respecter les locaux mis à disposition.
- Refuser toute forme de violence et de tricherie.
- Les parents ou responsables légaux doivent respecter les horaires de début et fin d'entraînement, l'heure de convocation et faciliter l'assiduité du joueur, tout ceci dans la limite des disponibilités professionnelles et familiales. Ils s'engagent à participer aux déplacements des équipes en les accompagnants à tour de rôle durant toute la saison. Ils sont les bienvenus pour participer eux-mêmes et faire participer leur(s) enfant(s) à la vie du club : fête du sport, soirées, tournois, animations.

**Le respect de ces différents principes est essentiel et permet de garantir à chacun un moment convivial en rapport avec les valeurs du handball en général et du club en particulier.**